

Organisation de l'activité KAYAK

On entendra par activité **KAYAK** toutes les activités nautiques de pleine-nature utilisant comme déplacement sur l'eau des embarcations propulsées à l'aide de pagaies avec limitation aux kayaks, canoës et paddles.

Les activités de Kayak ne peuvent avoir lieu sans préparation préalable. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Niveaux de classes concernés

La pratique du Kayak est une activité à encadrement renforcé réservée aux élèves ayant réussi le test préalable à la pratique des activités nautiques (voir annexe). Il y aura lieu de privilégier le cycle 3.

Conditions de mise en œuvre

L'activité Kayak ne peut se dérouler que sur des sites autorisés par le DASEN pour lesquels une convention existe. Les descentes de rivières ne pourront se dérouler que sur des parcours répertoriés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou par la Fédération Française de Canoë Kayak.

Dans tous les cas, une reconnaissance préalable récente du lieu de pratique est indispensable.

La sortie ne peut pas avoir lieu si les conditions climatiques sont défavorables : orage, brouillard, vent fort... Il est nécessaire de vérifier sur le site de la préfecture de l'Eure le niveau d'alerte météorologique.

Organisation de la classe

Tout ou partie de la classe peut être sur l'eau en même temps. Cette organisation doit être consignée par écrit dans le projet pédagogique validé par l'I.E.N.. Tous les membres de l'équipe d'encadrement doivent en avoir connaissance.

Rôle des encadrants

Comme pour toute activité d'enseignement, l'enseignant de la classe demeure le seul responsable pédagogique de l'activité. Chacun des encadrants se montrera respectueux du projet pédagogique établi pour cette activité et du respect permanent des conditions de sécurité.

La surveillance sera constante et assurée au moyen d'une embarcation de sécurité capable d'intervenir rapidement avec efficacité. Cette embarcation, munie ou non d'un moteur, devra être adaptée aux caractéristiques du plan d'eau. Au-delà de 10 embarcations présentes en même temps sur l'eau, il convient de prévoir un second bateau de sécurité.

Avant chaque mise à l'eau, les encadrants vérifieront les réserves de flottabilité requises et la conformité des équipements de sécurité (gilets, casques, ...).

Organisation pédagogique

La pratique s'inscrit dans un module d'apprentissage qui visera :

- une bonne connaissance des conditions de sécurité par l'élève : la sienne, celles liées aux bateaux et aux équipements requis, celles reposant sur une lecture efficace du milieu (contre-courant, obstacles visibles ou immergés, trajectoire des autres embarcations ...)
- une maîtrise de son embarcation : vitesse, précision, équilibre...

Équipement

Obligatoire	Fortement recommandé
<ul style="list-style-type: none">✓ Trousse de secours ;✓ Liste des élèves avec numéros de téléphone des parents ;✓ 1 bateau de sécurité, équipé d'une corde de sécurité, pour 10 embarcations maximum ;✓ Téléphone avec couverture de réseau vérifiée ;✓ Gilet de sauvetage fermé conforme aux normes en vigueur ;✓ Chaussures fermées.	<ul style="list-style-type: none">✓ Tenue adaptée (vêtements techniques, coupe-vent, casquette si soleil...) et change ;✓ Eau et apport énergétique ;✓ Crème solaire ...

Encadrement

Taux minimum d'encadrement sur l'eau : jusqu' à 24 élèves, le maître de la classe plus un adulte qualifié et agréé ou un autre enseignant ; et au-delà de 24 élèves, un adulte qualifié et agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

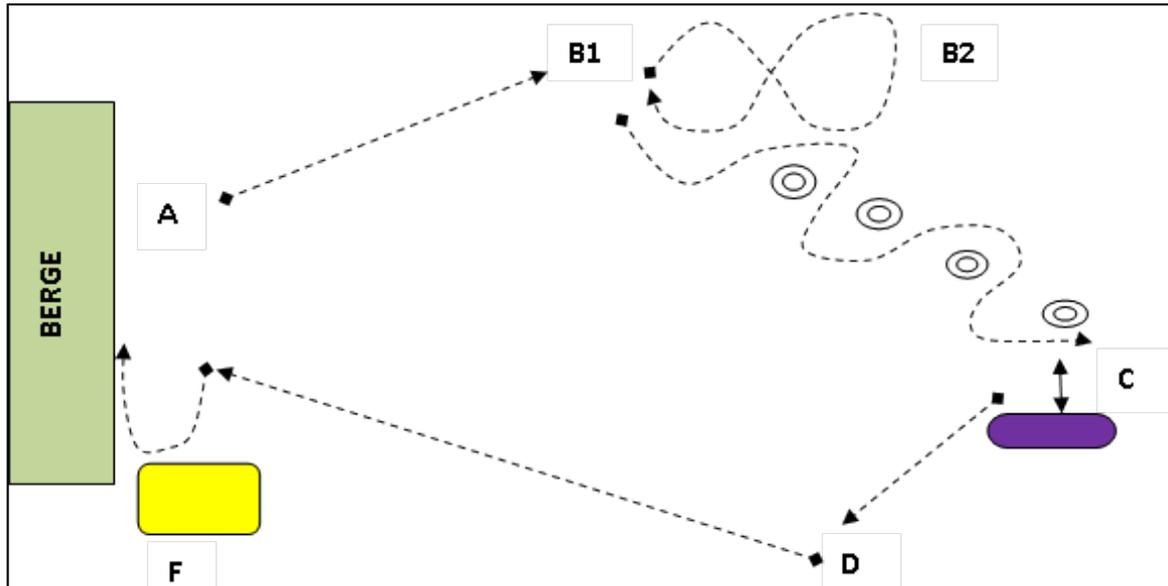
L'intervenant doit être agréé par le DASEN ou son représentant et autorisé par le directeur. Pour cela, il doit justifier d'une qualification ou réussir un test d'aisance dans l'activité complété par une session d'information -assurée par le C.P.C. E.P.S. ou un enseignant - sur son rôle, la sécurité et les conditions générales de la pratique de cette activité.

Pour en savoir plus

- Canoé-kayak : un projet pédagogique pour la mer et la rivière au cycle 3 - Équipe EPS 22 et CD de canoé-kayak...
- Synoptique de Cycle Kayak de niveau 1 - groupe ressource APPN de l'académie de Guyane - 2012
- Les outils « Pagaies couleurs » de la FFCK (CD-Rom, mini-classeur, mallette...)
- L'école de la Pagaie - Canopé et UFR Staps de l'université de Bourgogne

Textes de référence

- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999
- Circulaire 92-196 du 03 juillet 92
- Circulaire N° 2004-138 du 13/07/2004



- 1/ En A : embarquer puis giter
- 2/ de A à B : se déplacer
- 3/ de B1 à B2 : réaliser un parcours en 8
- 4/ de B à C : slalomer
- 5/ en C : se garer en // par rapport au bateau ancré (appel et écart actifs)
- 6/ de C à D : se déplacer en marche arrière
- 7/ de D à E : se déplacer très vite
- 8/ En E : s'arrêter rapidement et accoster parallèlement à la berge
- 9/ En F : savoir prendre les mesures adaptées lors d'un dessalage.